



Commission économique pour l'Europe

Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire

Groupe de travail de l'administration des biens fonciers

Douzième session

La Valette (Malte), 31 mai et 1^{er} juin 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

**Ordre du jour provisoire de la douzième session du Groupe
de travail de l'administration des biens fonciers**

Qui s'ouvrira à La Valette (Malte) le lundi 31 mai 2021 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Administration des biens fonciers pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).
3. Examen de scénarios sur l'avenir de l'administration des biens fonciers.
4. Questions découlant des quatre-vingtième et quatre-vingt-unième sessions du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe.
5. Examen des programmes de travail pour 2018-2019 et 2020-2021 :
 - a) Renforcement des capacités et partage international de connaissances ;
 - b) Examens de l'administration des biens fonciers ;
 - c) Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers.
6. Coopération avec les organisations et institutions internationales actives dans le domaine de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire.
7. Présentation du programme de travail pour 2022-2023.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (29 mars 2021).



10. Date de la prochaine session.
11. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : Ordre du jour provisoire de la douzième session du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/WP.7/2021/1)

1. L'ordre du jour et le calendrier proposés ont été arrêtés par le Bureau du Groupe de travail et seront présentés au Groupe de travail pour examen et approbation.
2. Le Groupe de travail sera invité à adopter l'ordre du jour.

2. Administration des biens fonciers pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Document(s) : Établissement d'un plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE (ECE/HBP/WP.7/2021/7)

Projet de plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE (ECE/HBP/WP.7/2021/7/Inf.1)

3. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur le secteur de l'administration des biens fonciers. Le Groupe de travail examinera les effets de la pandémie de COVID-19 sur les possibilités de redressement qui permettraient de « reconstruire en mieux », et les défis qui sont apparus dans l'administration des biens fonciers. Il examinera comment la pandémie a accéléré le passage au numérique et l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux processus et modèles de fonctionnement dans l'administration des biens fonciers. Une présentation principale sera suivie d'un débat.
4. En raison de la pandémie, le secrétariat a travaillé sur le projet de plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE. Ce plan sera présenté, discuté et approuvé à la session.
5. Par ailleurs, le Bureau a lancé une série de webinaires, organisés conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), sur le thème de l'administration des biens fonciers pendant la pandémie de COVID-19, afin de faciliter les échanges entre experts sur le sujet. Les résultats et les principales conclusions de cette série de webinaires seront présentés et discutés.
6. Le Groupe de travail sera invité à :
 - a) Approuver le Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE, demander au Bureau de le terminer en tenant compte des contributions faites lors de la session, et discuter des prochaines étapes pour promouvoir son application ;
 - b) Saluer l'organisation de webinaires qui ont facilité l'échange de bonnes pratiques, et envisager de poursuivre cette série conjointement avec la FAO ;
 - c) Prendre note des conclusions du débat sur l'administration des biens fonciers pendant la pandémie de COVID-19, dans l'élaboration du projet d'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers (voir point suivant de l'ordre du jour) et dans ses activités futures, selon qu'il convient.

3. Examen de scénarios sur l'avenir de l'administration des biens fonciers

Document(s) : Étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/WP.7/2021/5)

Projet d'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/WP.7/2021/Inf.2)

7. En 2017, le Groupe de travail a décidé d'élaborer des scénarios pour les futures solutions d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire (ECE/HBP/WP.7/2017/6). Il a réaffirmé ce mandat à la onzième session en 2019 (ECE/HBP/WP.7/2019/2). Cette activité a été inscrite dans les programmes de travail du Groupe de travail pour 2018-2019 (ECE/HBP/190) et pour 2020-2021 (ECE/HBP/201).

8. De ce fait, le Bureau a lancé une étude visant à mettre au point des scénarios pour l'avenir du secteur, sur la base de l'importance relative et des incidences prévues des grandes tendances mondiales. L'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers est conçue comme un instrument permettant d'initier et de maintenir un dialogue entre les autorités nationales chargées de l'administration des biens fonciers dans la région de la CEE, et au sein même de celles-ci, un dialogue qui fait fond sur les scénarios et l'outil d'auto-évaluation. L'étude-scénario vise également à guider ces autorités dans l'élaboration de stratégies à long terme pour garantir la durabilité de leurs activités et services.

9. Les résultats intermédiaires de l'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers, ainsi que les scénarios et un questionnaire d'auto-évaluation seront présentés au Groupe de travail. Des présentations sur les cadres de référence mondiaux en matière d'information géospatiale et d'administration des biens fonciers, et des exemples tirés de la pratique compléteront ces informations.

10. Le Groupe de travail sera invité à débattre du projet d'étude. Le débat sera organisé en petits groupes. Les résultats de cette consultation seront pris en compte dans l'étude finale.

11. Sur la base du débat, le Groupe de travail sera invité à :

a) Approuver le projet d'étude avec quelques mises à jour techniques à convenir par le Bureau ;

b) Demander au Bureau de mener l'étude à bien en tenant compte des observations exprimées à la session ;

c) Approuver la publication de l'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers en tant que publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée. Une fois terminée, l'étude sera présentée au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire pour qu'il les adopte à sa quatre-vingt-deuxième session.

4. Questions découlant des quatre-vingtième et quatre-vingt-unième sessions du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe

Document(s) : Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingtième session (ECE/HBP/201)

Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-unième session (ECE/HBP/206)

Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables (ECE/HBP/190, annexe I)

*Charte de Genève sur le logement durable¹**Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020²*

12. Le Groupe de travail sera informé des décisions intéressant ses travaux qui ont été adoptées par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire à ses quatre-vingtième et quatre-vingt-unième sessions, ainsi que par le Comité exécutif.

13. À sa quatre-vingtième session, en octobre 2019, le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a décidé d'organiser une réunion ministérielle en octobre 2021, afin d'examiner les nouvelles mesures à prendre pour mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable, la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire pour la période 2014-2020 et la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables. À sa quatre-vingt-unième session, le Comité a décidé que la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire porterait sur le thème « Un logement abordable, convenable et résilient dans des villes qui offrent une bonne qualité de vie » et qu'elle faciliterait l'échange régional de données d'expérience et de bonnes pratiques concernant la promotion de l'accès à un logement décent, convenable, abordable et salubre, dans le cadre des réponses et plans de redressement que les pays mettent au point face à la pandémie de COVID-19 (ECE/HBP/206).

14. Le Groupe de travail sera informé des préparatifs de la réunion ministérielle et est invité à discuter et à convenir de la contribution qu'il pourrait y apporter.

15. Le Groupe de travail sera invité à prendre note des informations fournies sur les décisions prises par le Comité à ses quatre-vingtième et quatre-vingt-unième sessions.

5. Examen des programmes de travail pour 2018-2019 et 2020-2021

Document(s) : Examen des programmes de travail pour 2018-2019 et 2020-2021 (ECE/HBP/WP.7/2021/3)

16. Le Groupe de travail sera informé des activités réalisées et de celles qui restent à réaliser en vue de mener à bien son programme de travail pour 2020-2021.

17. Le Président du Groupe de travail rendra compte des réunions et autres travaux du Bureau depuis la onzième session du Groupe de travail (Genève, 27 et 28 février 2019).

a) Renforcement des capacités et partage international de connaissances

18. Le Groupe de travail sera informé des ateliers organisés dans la région de la CEE et des travaux du Bureau sur le partage international des connaissances, ainsi que des questions relatives à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire, examinées lors d'ateliers, de conférences, de séminaires et d'autres manifestations pertinents.

19. Le Groupe de travail sera invité à prendre note des informations communiquées.

b) Examens de l'administration des biens fonciers

20. Le Groupe de travail sera informé des examens de l'administration des biens fonciers des États membres, réalisés dans le cadre des monographies nationales de la CEE sur le logement et l'aménagement du territoire.

21. Le Groupe de travail sera invité à prendre note des informations communiquées.

¹ Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/housing/charter>.

² Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/housing-and-land-management/publications/strategy-sustainable-housing-and-land-management-ec>.

c) **Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers**

Document(s) : Partenariat public-privé dans le domaine de l'administration des biens fonciers (ECE/HBP/WP.7/2021/6)

Projet d'étude sur la fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers (ECE/HBP/WP.7/2021/Inf.3)

22. Les études ci-après, relatives à l'administration des biens fonciers et à l'aménagement du territoire, réalisées pour aider les États membres à élaborer des politiques mieux ciblées et plus efficaces, seront présentées au Groupe de travail :

a) Une étude sur le partenariat public-privé dans l'administration des biens fonciers ;

b) Une étude sur la fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers dans la région de la CEE.

23. Le Groupe de travail sera invité à :

a) Prendre note des études sur le partenariat public-privé dans l'administration des biens fonciers et sur la fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers dans la région de la CEE, et demander à son Bureau de les mener à bien. Une fois terminées, ces études seront présentées au Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire pour qu'il les adopte à sa quatre-vingt-deuxième session ;

b) Approuver la publication de l'étude sur le partenariat public-privé dans l'administration des biens fonciers, en tant que publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;

c) Prendre note des progrès accomplis et examiner les mesures à prendre en vue de mener à bien les activités restantes pour 2021.

6. Coopération avec les organisations et institutions internationales actives dans le domaine de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire

24. Le Groupe de travail sera informé des débats en cours entre organisations et institutions internationales actives dans le domaine de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire, l'objectif étant de repérer des liens entre les mandats et projets et de chercher à favoriser des synergies pour une éventuelle coopération et une plus grande efficacité.

25. Des participants présenteront des informations sur la coopération actuelle dans le domaine de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire, ainsi que toute proposition de projet de coopération précis avec le Groupe de travail.

26. Le Groupe de travail sera invité à examiner les propositions et à décider des prochaines étapes.

7. Présentation du programme de travail pour 2022-2023

Document(s) : Projet de programme de travail pour 2022-2023 (ECE/HBP/WP.7/2021/4)

27. Le projet de programme de travail pour 2022-2023, établi par le Bureau avec le concours du secrétariat, sera présenté au Groupe de travail.

28. Le Groupe de travail sera invité à faire part de ses observations sur le document et à réfléchir comment inclure, dans le programme de travail pour 2022-2023, les éléments de la présentation principale sur l'administration des biens fonciers pendant la pandémie de COVID-19 (point 2 de l'ordre du jour) et des échanges qu'il aura suscités.

29. Le Groupe de travail sera invité à examiner et approuver son programme de travail pour 2022-2023.

8. Élection du Bureau

30. Le Groupe de travail devra en principe élire son Bureau pour un mandat de deux ans.

9. Questions diverses

31. Les délégations seront invitées à aborder d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Date de la prochaine session

32. La prochaine session devrait avoir lieu au printemps 2023.

11. Adoption du rapport

33. Les participants devraient adopter le rapport au cours de la session.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Lundi 31 mai	10 heures-10 h 25	1	Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour
	10 h 25-13 heures	2	Administration des biens fonciers pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
	15 heures-18 heures	3	Examen de scénarios sur l'avenir de l'administration des biens fonciers
Mardi 1 ^{er} juin	10 heures-12 heures	3	Examen de scénarios sur l'avenir de l'administration des biens fonciers (<i>suite</i>)
	12 heures-12 h 15	4	Questions découlant des quatre-vingtième et quatre-vingt-unième sessions du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire de la Commission économique pour l'Europe
	12 h 15-12 h 35	5 a)	Examen des programmes de travail pour 2018-2019 et 2020-2021 : renforcement des capacités et partage international des connaissances
	12 h 35-12 h 45	5 b)	Examen des programmes de travail pour 2018-2019 et 2020-2021 : examens de l'administration des biens fonciers
	12 h 45-15 h 30	5 c)	Examen des programmes de travail pour 2018-2019 et 2020-2021 : études sur des questions liées à l'aménagement du territoire et à l'administration des biens fonciers

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
	15 h 30-16 h 30	6	Coopération avec les organisations et institutions internationales actives dans le domaine de l'administration des biens fonciers et de l'aménagement du territoire
	16 h 30-16 h 45	7	Présentation du programme de travail pour 2022-2023
	16 h 45-16 h 55	8	Élection du Bureau
	16 h 55-17 heures	9	Questions diverses
	17 heures-17 h 5	10	Date de la prochaine session
	17 h 5-17 h 15	11	Adoption du rapport
